

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS ET  
DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
SAINT-URCISSE  
SEANCE DU : 09 JUIN 2023  
Convocation du : 31 MAI 2023**

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE NEUF JUIN, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-URCISSE, DUMENT CONVOQUE S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE, A LA SALLE DU CONSEIL, SOUS LA PRESIDENCE DE MR DOUMERGUE RICHARD, MAIRE.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : LE 31 MAI 2023

PRESENTS : MRS DOUMERGUE. BRENNE. GUILBAUD. MESSINES. LABERNADE. MOREAU.

MMES BONNETIS. RENNAULT. BERTAUX. BISSIERE

POUVOIRS : DOTTORJEANNINE donne pouvoir à RICHARD DOUMERGUE

ABSENT(S) EXCUSE(S) : DOTTORJEANNINE

SECRETAIRE DE SCEANCE : P. BRENNE

### 1-Elections Sénatoriale

#### DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS POUR L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

En application des articles L.283 à L .293 et R. 131 à R. 148 du Code Electoral, s'est réuni le Conseil municipal de Saint Urcisse

Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré 10 conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121 -17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 1 33 du Code Electoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers les plus jeunes, présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

- Monsieur LABERNADE Jacques et Monsieur BRENNE Philippe
- Madame BISSIERE Camille et Monsieur MESSINE Julien

#### ELECTIONS DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES

Le Président a ensuite invité le Conseil à procéder au vote, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages de 1 délégués titulaires.

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délegués titulaires

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 11
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code électoral) : 0
- d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 11
- e) Majorité absolue : 6

NOM & Prénom des candidats (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus Et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	EN CHIFFRES	EN TOUTES LETTRES
DOUMERGUE Richard	11	Onze

Proclamation de l'élection des délégués titulaires

- Monsieur DOUMERGUE Richard, né le 03/10/1957 à Valence d'Agen (82) a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat

ELECTIONS DES DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS

Le Président a ensuite invité le Conseil à procéder, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages des 3 délégués suppléants.

Résultats du premier tour de scrutin de "élection des délégués suppléants

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 11
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code électoral) : 0
- d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 11
- e) Majorité absolue : 6

NOM & Prénom des candidats (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus Et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	EN CHIFFRES	EN TOUTES LETTRES
DOTTOR Jeannine	11	Onze
BRENNE Philippe	11	Onze
MESSINE Julien	11	Onze

## Proclamation de l'élection des délégués titulaires

- Madame DOTTOR Jeannine, née le 21/10/1952 à Clermont Soubiran (47) a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.
- Monsieur BRENNE Philippe, né le 20/12/1960 à LILLE (50) a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.
- Monsieur MESSINES Julien, né le 22/09/1985 à AGEN (47) a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

## 2-Participation aux frais de déplacement de la secrétaire de mairie

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'arrivée d'une nouvelle secrétaire de Mairie jusqu'au 31 aout pour l'instant en remplacement de Madame Galina avec prolongation si nécessaire.

Elle fera également secrétaire à Clermont Soubiran.

Elle va être formée par l'Agglo à l'urbanisme et au cadastre.

Elle va être formée également aux logiciels Paye et état civil par Clermont Soubiran.

Elle habite loin de Saint Urcisse et Clermont Soubiran ce qui engendre beaucoup de kilomètres et donc de frais de carburant.

Les horaires d'ouverture de la Mairie ont été adaptées pour éviter des kilomètres avec ouverture du secrétariat les lundis et mercredis matins et traitements administratifs les mercredis après midi à la place du vendredi matin.

Proposition est donc faite de participer aux frais de déplacement.

Actuellement entre les mains du CDG

Approuvée à l'unanimité.

## 3-Modification convention d'utilisation de la salle des fêtes

Mr le Maire fait part au Conseil qu'il y a une modification de la convention d'utilisation de la salle des fêtes pour les utilisateurs extérieurs afin de réparer une coquille qui concernait le tarif de location inscrit dans la convention : 100€ au lieu de 420€.

Suppression également du tarif inscrit de l'électricité qui est remplacé par « Le tarif en vigueur au moment de la location ». Ceci afin d'éviter de refaire une convention à chaque modification de tarif.

Approuvée à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES :

### 1 - Information concernant le projet photovoltaïque Boldini

Monsieur le Maire informe le conseil de l'abandon du projet par la société suite à tous les obstacles relevés lors de la réunion multi-parties.

- Incompatibilité avec le SCOT
- Co visibilité
- Présence d'un chemin rural
- Plan feu de forêt
- Trame verte
- Chemins Clunisiens

### 2 - Urbanisme

Une réunion a eu lieu avec la DDT concernant le futur PLU, notamment les zones zéro artificialisation nette des sols. Impossible pour une commune d'ajouter des zones constructibles. Les règles se durcissent et dans le prochain PLU il faudra baisser de 50% les territoires consommés. Pour les petites communes cela peut amener à très peu de zones constructibles si dans l'ancien PLU il n'y avait pas beaucoup de zones déjà constructibles. Le Sénat a demandé que les petites communes aient au moins un hectare de disponible mais ce n'est pas encore réglé.

La loi est de diminuer de plus en plus les surfaces constructibles pour arriver en 2050 à ne plus urbaniser un sol qui ne l'a pas été précédemment. C'est-à-dire que toute nouvelle construction devra se faire sur une ancienne.

### 3 - Baisse de dotation

Perte de 13000€ en dotation. Les Maires de l'ancienne PAPS ont écrit au Président de l'Agglo et au Préfet sur le mode de calcul défavorable suite au basculement à l'Agglo. Toutes les communes de la PAPS y ont perdu. Dans les documents qui avaient été transmis, et signés par les présidents des deux intercommunalités, les chiffres transmis par le cabinet d'étude précisaient bien que les chiffres donnés étaient cohérents. Les pertes pour Saint Ursisse se situaient aux environs de 1000€. Loin des 13000€ actuels. Ce qui outrepassait largement la marge d'erreur admissible. Le cabinet d'étude doit reprendre ses calculs et nous verront si l'Agglo est prête à recalculer les modes d'attributions des compensations et abonder ce qui a été perdu.

### 4 - Chantier Sainte Croix

Nous sommes en attente de la dernière subvention pour le chantier.

Il leur fallait un document supplémentaire car toutes les subventions cumulées ne doivent pas dépassées 80% du montant du chantier sauf dérogation préfectorale.

Cette dérogation avait été donnée, vu l'ampleur du dossier, par la préfète de l'époque.

Le document a été transmis pour le joindre au dossier sachant que sans la subvention, les travaux ne pourront pas démarrer vu les sommes engagées et les ressources de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

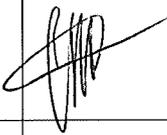
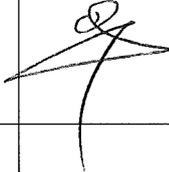
Le présent compte-rendu de séance contient les trois délibérations suivantes :

1-Elections Sénatoriale

2-Participation aux frais de déplacement de la secrétaire de mairie

3-Modification convention d'utilisation de la salle des fêtes

Ont signé le présent compte-rendu de la séance précédente les membres présents au conseil municipal du 09/06/2023

DOUMERGUE Richard. Maire		MOREAU Fabrice. CM	
DOTTOR Jeannine. 1 <sup>ère</sup> Adjointe	Absente. Pouvoir donné à Richard Doumergue	BISSIERE Camille. CM	
BRENNE Philippe. 2 <sup>ème</sup> Adjoint		BERTAUX Nathalie. CM	
MESSINES Julien. CM		GUILBAUD Bernard. CM	
BONNETIS Catherine. CM		LABERNADE Jacques. CM	
RENNAULT Sandrine. CM			

